



DECISION
intervenant la déclaration sans suite d'un
marché afférent à la fourniture et
maintenance d'instrumentation en ligne
pour la station d'eau de Limoges Métropole -
Lot n°1 : COT mètre
annule et remplace la décision n°25852

N° 25955

LE PRESIDENT DE LIMOGES-METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L. 512-10 ;

Vu la délibération n°9.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu le Code de la commande publique du 31 avril 2019 et notamment son article R.2123-4 ;

CONSIDERANT sa mise en consultation, après avoir épuisé de l'urgence et le maintien de l'instrumentation en ligne pour la station d'eau de Limoges Métropole - Lot n°1 : COT mètre à été notifiée par voie de publicité, le 14/05/2024, la date limite de remise des offres étant fixée au 13/06/2024 ;

CONSIDERANT que deux offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation ;

CONSIDERANT que la première offre ne comportait pas le certificat de visite rendu obligatoire par les documents de la consultation ;

CONSIDERANT que la deuxième offre dépassait le budget alloué à l'opération ;

CONSIDERANT que les articles R.2123-1 et R.2123-2 du Code de la commande publique permet à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime qui, en l'espèce, réside à la réception de deux offres, dont pour l'une intégrable et pour l'autre inacceptable ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

DECIDE

La procédure relative n°2024-M2000000-05 relative à « la fourniture et maintenance d'instrumentation en ligne pour la station d'eau de Limoges Métropole - Lot n°1 : COT mètre » est déclarée sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

P.D.

Signé électroniquement le 21/11/2024

Publié le jeudi 21 novembre 2024
Document officiel. Révisé en ligne.
Son contenu est accessible en ligne.
Son contenu est accessible en ligne.

Signature électronique
de Fabrice Bessières
Président de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à la fourniture et maintenance d'instrumentation en ligne pour la station d'eau de Limoges Métropole – Lot n°1 : COT mètre -annule et remplace la décision n°25852

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2024



25955.pdf
(.pdf, 369,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**